



## Assemblée générale des adhérents

7 juin 2018

### Vote des résolutions

#### 1<sup>ère</sup> résolution

L'assemblée générale approuve le rapport moral 2017.

#### 2<sup>ème</sup> résolution

L'assemblée générale approuve les comptes 2017, donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice 2017. L'assemblée générale approuve et décide d'affecter le résultat comme suit :

- affectation partielle de la perte de l'exercice de 57 342 € à la réserve pour financement de projets à hauteur de 43 935 €, et affectation du reliquat de 13 407 € à un compte de report à nouveau.
- Un prélèvement de 1 575 € sera effectué sur la réserve pour tourisme solidaire, qui passera ainsi de 4 550 € à 2 975 €.

#### 3<sup>ème</sup> résolution

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées des commissaires aux comptes, l'assemblée générale, en tant que de besoin, en approuve le contenu.

#### 4<sup>ème</sup> résolution

L'assemblée générale approuve le programme d'actions prévisionnel 2018.

#### 5<sup>ème</sup> résolution

L'assemblée générale approuve le budget 2018.

#### 6<sup>ème</sup> résolution

L'assemblée générale décide de maintenir le montant de la cotisation à 35 €.

#### 7<sup>ème</sup> résolution

En application des articles 9 et 10 des statuts et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale approuve les modifications apportées aux statuts de l'association, portant sur : les conditions d'exercice du mandat d'administrateur; le transfert des attributions du comité des ressources, inactif ces dernières années, au délégué général.

L'article XI des statuts est ainsi modifié : « Les fonctions d'administrateur cessent : par le fait de ne pas être à jour de sa cotisation et en raison d'absences répétées au cours de la même année (trois absences non excusées).» Par ailleurs, les attributions du comité des ressources sont transférées au délégué général (article XIX): « Avec l'appui des administrateurs, des délégués et des bénévoles, le délégué général élabore le programme des manifestations et étudie la mise en place de partenariats générateurs de ressources ». L'article XXIII relatif au comité des ressources est alors supprimé.

**Association loi 1901 créée et animée par les collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts**

56 rue de Lille 75356 Paris 07 SP – Téléphone : 01 58 50 41 75

Contact : [cdcdeveloppementsolidaire@caissedesdepots.fr](mailto:cdcdeveloppementsolidaire@caissedesdepots.fr) ; Site : <http://www.cdcdeveloppement-solidaire.org>





**Association loi 1901 créée et animée par les collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts**

56 rue de Lille 75356 Paris 07 SP – Téléphone : 01 58 50 41 75

Contact : [cdcdeveloppementsolidaire@caissedesdepots.fr](mailto:cdcdeveloppementsolidaire@caissedesdepots.fr) ; Site : <http://www.cdcdeveloppement solidaire.org>

